**CR Conseil municipal du 11 juin 2021, 18 h 00**

**Convocation envoyée et affichée le 4 juin 2021**

*Présents : Gérard Barthomeuf, Sébastien Bonnaterre, Jeannot Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Martine Defay, Alain Rolland, Isabelle Roussel, Annick Sylvain, Richard Weissbrod*

*Pouvoirs : Estelle Klein à Jacques Chausse*

*Secrétaire de séance : Isabelle Roussel*

1. **Validation du procès-verbal du conseil du 8 mai 2021**

Ce PV est validé à l’unanimité (10/11).

*Arrivée d’Alain Rolland*

2. **Clôture de la régie buvette**

Il convient de délibérer sur la fermeture de la régie guinguette puisque celle-ci n’est plus exploitée par la mairie.

**Décision du CM**: le conseil approuve à l’unanimité la clôture de la régie buvette (11/11).

3. **Achat de parcelles pour aménager une aire de broyage des déchets verts**

Madame le Maire informe le conseil de l’état des négociations sur l’achat des parcelles. La proposition d’acquisition à 800 € /ha est acceptée pour la plus grande parcelle mais non pour la petite, estimée par le vendeur entre 1 200 et 1 400 € /ha.

**Décision du CM**: le conseil accepte à l’unanimité l’achat des deux parcelles concernées au prix indiqué ci-dessus et autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents.

4. **Information au sujet du prêt signé avec la Caisse d’Epargne pour financer les travaux route de Faucon**

Isabelle Roussel informe le conseil que deux banques ont été consultées pour ce prêt de 43 000 €. La proposition de la Caisse d’Epargne a été acceptée (taux fixe de 0,71 % sur une durée de 15 ans). Le montant de la première échéance (trimestrielle) est de 800 €. Il est à noter qu’un des emprunts en cours (50 000 € pour la salle polyvalente en 2006) s’est terminé en janvier 2021.

5. **Information sur le projet de règlement du PLUI**

Richard Weissbrod rappelle que le PLUI s’inscrit dans une démarche développement durable et qu’un diagnostic territorial a été établi. La commune venant de recevoir le projet de règlement écrit, il est prématuré de le soumettre au conseil. Richard Weissbrod convoquera au préalable une commission urbanisme. D’ores et déjà, il indique avoir des réserves par rapport à ce règlement.

**6. Création d’une commission temporaire pour préparer le dossier de reprise de concessions au cimetière**

Un premier travail préalable a été réalisé par Madame le maire et Jeannot Bouche. Il a permis de repérer entre 27 et 29 concessions à reprendre. Le travail de la commission sera d’affiner ce repérage, de trouver les ayant droit, et de suivre toutes les étapes de la procédure de reprise, qui est très lourde.

Il conviendra aussi de modifier le règlement et d’inscrire l’interdiction d’installer des éléments saillants, pour des raisons de sécurité.

Les membres de la commission sont : Sébastien Bonnaterre, Jeannot Bouche, Jacques Chausse et Martine Defay.

Date de la première réunion : à 9 h, le 16 juin.

**7. Information sur le programme de manifestations estivales**

Isabelle Roussel fait part du programme estival qui est presque bouclé. Ce programme est à l’initiative :

de la mairie (2 concerts et 1 spectacle musical, 2 balades contées, 1 exposition et 1 résidence d’artistes à la chapelle castrale),

des Amis de Saint-Ilpize (Rencontre de Généalogie, concert aux chandelles, exposition et concours de peintures, repas campagnard avec animation musicale, visites guidées),

de l’association Mémoires et Traditions (randonnée avec démonstration de métiers d’antan),

du Comité des fêtes (apéritif citoyen et concours de boules).

Une fois entièrement finalisé, ce programme fera l’objet d’une communication par affiches, site Internet et bulletin municipal.

**8. Demandes de subvention de l’Association des Amis de Saint-Ilpize et de l’Arbre à Histoires**

- Les Amis de Saint-Ilpize sollicitent une subvention de 500 € destinée à contribuer au coût de l’accueil d’une stagiaire étudiante en Master de gestion de projets culturels pendant 3 mois. Cette étudiante sera chargée d’assurer l’accueil des visiteurs sur le site du château, TLJ de la semaine, d’animer le site par des visites guidées (elle fera une visite TLJ à 11 h) d’assurer la surveillance de l’église pendant l’ouverture (il est prévu que l’église ouvre TLJ de 16 h 30 à 17 h 30). Elle devra aussi mener une enquête qualitative sur les visiteurs. L’association prend en charge l’indemnité réglementaire à verser à la stagiaire (3,90 €/h) ; la subvention de la commune permettra de couvrir en partie les frais de déplacement de la stagiaire (allers-retours quotidiens St Pal en Chalencon/St-Ilpize). Par ailleurs, les recettes provenant des visites guidées seront versées à la commune.

- L’Arbre à histoires est une association basée à Brioude qui se spécialise dans le conte. Elle a proposé un projet de balades contées à diverses communes de la CCBSA, dont Saint-Ilpize. Elle est soutenue dans ce projet par la CCBSA. Elle propose d’organiser 2 balades contées sur le site du château, en s’inspirant de légendes et de récits d’anciens. Pour cela elle va rencontrer deux anciens de la commune. Elle sollicite une subvention de 500 €.

**Décision du CM**: le conseil approuve à l’unanimité des voix l’attribution de ces subventions (à l’exception de 2 abstentions pour ce qui concerne la subvention aux Amis de Saint-Ilpize).

**9. Divers**

- M. Mathieu Ogier de l’ONF propose à la commune d’adhérer au régime forestier, ce qui sous-entend que ce serait l’ONF qui gérerait les forêts situées sur son territoire. Avant toute décision à ce sujet, le conseil demande que Mathieu Ogier vienne expliquer le projet aux élus lors d’un conseil municipal

- diverses incivilités sont signalées à Tapon, notamment le déversement de déchets verts dans les fossés communaux.

- un devis a été demandé pour canaliser le fossé bas de Tapon et remanier la toiture du four qui a de gros problèmes d’étanchéité.

- la demande d’une habitante de Ribeyre d’acheter une parcelle est refusée car cela barrerait l’accès à d’autres parcelles.

- un point est fait sur les propositions de dénominations des voies de la commune. Elles seront prochainement communiquées aux habitants.

Tous les points à l’ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h.